

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 23/06/2021

TVA - Transposition de la directive 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de la taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les États membres, mesures « Quick fixes » (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, art. 34) - Rectificatif

Série / Divisions :

TVA - CHAMP ; TVA - DECLA

Texte :



AVERTISSEMENT

A la suite d'une erreur matérielle, la publication du 14 octobre 2020 des documents liés est remplacée par la présente publication.

Actualité liée :

[14/10/2020 : TVA - Transposition de la directive 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de la taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les États membres, mesures « Quick fixes » \(loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, art.34\)](#)

Documents liés :

[BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-10](#) : TVA - Champ d'application et territorialité - Opérations imposables en raison de leur nature - Livraisons de biens meubles corporels

[BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-20](#) : TVA - Champ d'application et territorialité - Opérations imposables en raison de leur nature - Acquisitions intracommunautaires de biens meubles corporels

[BOI-TVA-DECLA-20-30-30](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Obligations et formalités particulières - Mesures de suivi des déplacements de biens

Signataire des documents liés :

Matthieu Deconinck, sous-directeur de la fiscalité des transactions, de la fiscalité énergétique et environnementale